

## Aider le COJO de Paris 2024 à réintroduire le karaté dans Le programme des épreuves

Pourquoi les épreuves de karaté ne sont-elles pas inscrites au programme des Jeux Olympiques de Paris 2024, alors qu'elles le sont au programme des Jeux Olympiques de Tokyo ?

La vidéo de l'audition du président et du DTN de la FF Karaté à l'Assemblée Nationale le 15 mai 2019 (groupe de travail « Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024 »), démontre que personne n'a de réponse satisfaisante à cette question.

[http://videos.assemblee-nationale.fr/video.7629410\\_5cdc1fbcf14b4.groupe-de-travail--jeux-olympiques-et-paralympiques-de-paris-en-2024---audition-des-representants-15-mai-2019](http://videos.assemblee-nationale.fr/video.7629410_5cdc1fbcf14b4.groupe-de-travail--jeux-olympiques-et-paralympiques-de-paris-en-2024---audition-des-representants-15-mai-2019)

Oui le Karaté est bien sport olympique aux JO de Tokyo 2020...

L'année prochaine, sur 339 épreuves olympiques, 8 épreuves concerneront le karaté (4 épreuves H – 4 épreuves F), autant d'épreuves que pour le plongeon ou pour le taekwondo.

A Tokyo, l'athlétisme concentrera 48 épreuves ; la lutte, 18 épreuves ; le judo, 15 épreuves ; le tir, 15 épreuves ; l'haltérophilie, 14 épreuves ; la boxe, 13 épreuves ; l'escrime, 12 épreuves ; la course en ligne (canoé kayak), 12 épreuves...

Alors pourquoi le karaté n'est-il pas à Paris 2024 ? Un oubli peut-être... un mauvais choix sans doute...

Au-delà des sports olympiques dit « traditionnels », le COJO de Paris 2024 a présenté le 14 février 2019 quatre sports additionnels pour son programme olympique, mais pas le karaté parmi ces ceux-ci. Le breakdance (première apparition au JO), l'escalade, le skateboard, le surf (3 disciplines présentes à Tokyo) sont les sports retenus comme sports additionnels par le COJO.

Le karaté avait pourtant postulé. Le dossier avait été jugé bon, mais aucune explication n'a été donnée à la FF de karaté pour la disparition du karaté du programme olympique de Paris 2024... sauf que le karaté ne serait pas dans la « vision » des JO Paris 2024... C'est incompréhensible, et qualifié de « meurtre » par le karaté français.

Le site du COJO avait présenté les trois critères principaux qui ont servi à l'instruction des dossiers de demandes de sports additionnels pour Paris :

- En ligne avec l'agenda 2020, nouvelle norme du CIO, la limitation du nombre d'athlètes et le choix de sport ne nécessitant pas de nouvelle construction pérenne ;
- L'inspiration de la jeune génération et de nouveaux publics (partage sur les réseaux sociaux) ;
- La concordance avec l'identité de Paris 2024.

Le karaté matche sur ces trois critères :

- Le karaté peut se satisfaire d'un petit nombre d'épreuves, d'un petit nombre d'athlètes, et ne nécessite aucun nouvel équipement sportif...
- Le public du karaté est jeune, urbain et rural, très ouvert à la modernité...
- Le karaté invite à l'engagement, il est inclusif et peut ramener des médailles olympiques à Paris (le karaté français est régulièrement présent sur les podiums internationaux).

Aussi, la FF Karaté mobilise tous les acteurs du sport français et international, comme l'avaient fait avec succès Hervé MADORE et Richard FOX pour réintroduire les épreuves de slalom (Canoé-Kayak)

dans la programme des JO de Sydney 2000, épreuves dans un premier temps non proposées par le COJO des Jeux du millénaire. Cette réintroduction du slalom CK a permis à Tony ESTANGUET de devenir triple champion olympique dans cette discipline (2000, 2004, 2012). La réintroduction du karaté pourrait aussi profiter à un français. Tony ne devrait pas oublier...

**Alors ?**

- **Pour soutenir la FF karaté et la World Karaté Fédération, il faut se mobiliser et notamment donner vie à « la ceinture de l'espoir » (BELT OF HOPE #Karaté2024, cf. site fédéral).**
- **Pour éviter au COJO de Paris 2024 de faire une erreur dommageable, il faut l'aider, par une mobilisation massive, à réintroduire le karaté dans le programme olympique.**

Compléments d'information recueillis auprès du DTN et du président de la FF Karaté :

1. Aux jeux olympiques de Tokyo, le karaté sera pratiqué dans deux disciplines : les combats et les katas (épreuves de démonstration technique et sportive). Il y aura trois catégories de poids pour les hommes et trois catégories de poids pour les femmes dans les épreuves de combats. Il y aura une seule compétition technique pour les hommes et une seule compétition technique pour les femmes dans les épreuves de Kata. Au total donc, ce sont huit épreuves qui seront organisées pour le karaté aux jeux olympiques de Tokyo.

3. La discipline des katas est dominée par les sportifs japonais. Les épreuves de katas proposent des prestations techniques qui ne laissent aucune place à l'improvisation. Elles sont la démonstration d'une maîtrise technique qui s'apparente plus aux épreuves de dressage en équitation qu'aux épreuves de danse sur glace en patinage artistique. Cependant les techniques pratiquées peuvent être spectaculaires.

4. Dans les épreuves de combat, la France a des chances sérieuses puisque qu'elle figure chaque année sur le podium des nations : meilleure équipe féminine au monde depuis une dizaine d'années ; très bons résultats chez les hommes avec un titre de champion du monde remporté lors de la dernière compétition mondiale organisée en novembre 2018 à Madrid (Steven DA COSTA). A cette occasion, la France a d'ailleurs été la seule nation avec l'Iran à remporter deux titres dans les épreuves des combats. Il est à noter que le karaté est pratiqué par un grand nombre de nations, alors, sortir de cette compétition avec un titre en combat individuel et un titre en combat par équipe, c'est très fort.

5. Pour les JO Tokyo 2020, ce qui sera le plus difficile, ce sera la qualification olympique. Aux championnats du monde il y a plus de 1000 athlètes, aux jeux olympiques de Tokyo, ils et elles ne seront que 80 répartis en 8 catégories de 10 compétiteurs chacune. La concurrence sera donc féroce car il faudra se classer dans les 4 premières places du ranking mondial ou dans les 3 premières places du tournoi de qualification olympique (TQO) organisé en France à Bercy les 8, 9, 10 mai 2020... Une fois la qualification acquise, la médaille ne sera peut-être plus très loin...

6. A Paris en 2024, la différence fondamentale pourrait venir de l'avantage donné au pays organisateur. A Tokyo, les Japonais bénéficieront d'une qualification automatique dans chacune des 8 catégories. Ils auront donc une chance sérieuse de médaille dans chacune d'elles puisqu'il n'y aura, pour chaque épreuve, que 10 compétiteurs sélectionnés à l'issue d'un parcours d'élimination redoutable. Toutes les autres très grandes nations du karaté ne pourront vraisemblablement sélectionner que 3 ou 4 ou 5 sportifs au mieux.

7. A Paris, ce sont les Français qui pourraient bénéficier de 8 sélectionnés d'office, ce qui est évidemment très avantageux dans la perspective du nombre de médailles françaises (il faut donc

convaincre le COJO de Paris de l'importance du karaté pour le classement des nations, celui-ci comptant beaucoup dans la réussite des jeux pour le pays organisateur).

8. En outre, le "home advantage" est très important en karaté. En France, du 21 au 25 novembre 2012, la FF Karaté a rempli Bercy durant 5 jours avec un total de plus de 55 000 spectateurs, les deux journées de finale affichaient complet avec 12 960 spectateurs. Au plan sportif, la réussite a été totale avec 7 titres ( !) ce qu'aucun autre pays n'avait jamais réalisé.

9. En France, le karaté a une véritable dimension éducative (loin de sport où les marques interviennent dans les sélections nationales...). La fédération française de karaté et des disciplines associées rassemble près de 5 000 clubs répartis sur tout le territoire national (métropole et outre-mer ; urbain et rural). Par exemple, l'Île de France regroupe le quart des 250 000 licenciés de la fédération et parmi ceux-ci 55% ont moins de 18 ans et 40% sont des féminines.

10. La France a beaucoup apporté au karaté sportif mondial (lisibilité des combats ; sécurité des athlètes ; couleurs des protections ; arbitrage...). Si ce sport ne figurerait pas au programme des JO Paris 2024, la place de la France (leader reconnu) serait considérablement affaiblie, s'il figure parmi les épreuves parisiennes, La France en sortira renforcée.

11. Les karatékas sont entrepreneurs... ils réagiront (l'initiative des « ceintures de l'espoir » va prendre de l'ampleur, le mouvement est lancé). Ils montreront que le karaté a sa place aux JO de Paris 2024...

12. Pour le bien du sport mondial et pour le mieux du sport français (résultats et héritage), il faut aider le COJO Paris 2024 à faire entrer le karaté dans sa vision des Jeux et inscrire ce sport-ci dans programme des épreuves.

*Jean-Pierre BOUCHOUT 20 juin 2019*